



ATTENTION ! PLANTES MÉCHANTES ...



**RENOUÉE DU JAPON
AVANT / APRÈS**



route de Kermorvan, sortie de Meneguen Bellevue

La renouée du Japon est une plante invasive assez fréquente le long des cours d'eaux qu'elle parasite allègrement jusqu'à évincer toutes les autres espèces. Elle fait partie des « cent espèces les plus préoccupantes » pour l'Union internationale pour la protection de la nature, c'est dire sa nocivité.

Un touriste britannique de passage nous a signalé la présence de cette plante près d'une aire de pique-nique de l'aire aménagée entre les deux Nestavel au bord du Lac. Nos amis britanniques sont particulièrement sensibilisés aux dégâts causés par la renouée du Japon (*Fallopia Japonica* ou « Japanese Knotweed ») qui a provoqué de véritables calamités outre-Manche. Il faut savoir qu'il est très difficile d'éradiquer la renouée, dont la présence en d'autres points de la commune a été signalée. Nous avons demandé conseil à Bretagne Vivante qui étudie les solutions les plus appropriées, et recommande entre-temps d'éviter toute action individuelle risquant de faciliter la prolifération, comme fauchage ou arrachage partiel des racines (particulièrement vigoureuses et vivaces)

La renouée n'est pas dangereuse pour l'homme – seulement pour les autres plantes. Il n'y a donc aucun péril à ne pas agir n'importe comment par exemple en traitant chimiquement à proximité de l'eau ou à hautes doses, ce qui est interdit et probablement inefficace. Pour l'instant, merci de simplement noter la présence des massifs, et de les signaler à la mairie.

Communication de Bretagne Vivante – M. Holder, Réserve du Venec :

Cette plante n'est pas protégée - bien au contraire - et il s'agit d'une espèce invasive qui pose de nombreux problèmes tant aux gestionnaires de route qu'à ceux qui s'occupent de milieux naturels. Il y a actuellement un recensement des zones touchées et une étude sur les moyens de s'en débarrasser. Il est conseillé de ne surtout pas faucher car la plante se reproduit par bouturage. Ainsi, si l'on débroussaille ces plantes, un morceau restera peut être coincé dans l'appareil et tombera au prochain usage de la machine créant ainsi un nouveau point de fixation de la plante. Le seul moyen serait de recouvrir la tache de renouées d'une bâche noire.

« L'éradication totale et définitive des renouées est illusoire. Il est nécessaire de mettre en place une gestion à long terme pour maîtriser l'expansion de l'espèce sur les sites où elle s'est implantée notamment en bordure de cours d'eau. Il est indispensable en premier lieu de réaliser un bon diagnostic de la situation :

cartographie des foyers et de leur ampleur afin de fixer des unités géographiques cohérentes de travaux. L'objectif ensuite est d'éviter la dissémination à partir des foyers les plus importants, de limiter leur expansion voire de les faire régresser, et d'éradiquer l'espèce là où les populations sont très peu développées.

Dans l'état actuel des connaissances il semble très difficile d'éradiquer les renouées :

L'extraction des rhizomes qui peuvent atteindre 10 m de longueur et s'enfoncer jusqu'à 3 mètres de profondeur est très fastidieuse. Par ailleurs, il suffit de 10g de rhizome pour régénérer une plante (Muller, 2004)!

La fauche a fait l'objet de multiples expérimentations qui ont montré que les renouées réagissent à cette opération par une augmentation du nombre de tiges, une diminution de leur hauteur et de leur diamètre. 7 à 8 fauches par an sont nécessaires pour avoir un réel impact sur la vitalité de la plante. La fauche doit être accompagnée d'autres opérations.

Les traitements phytocides à base de substances dites non rémanentes ont également été testés dans divers pays : ces opérations s'avèrent d'une efficacité très temporaire car elles ne peuvent détruire la totalité du rhizome.

La lutte biologique par introduction de consommateurs ou parasites spécifiques est à l'étude en Grande-Bretagne mais reste d'une utilisation délicate dans la nature : l'impact sur les autres êtres vivants des milieux naturels étant difficilement prévisible.

La lutte préventive qui consiste à limiter la dissémination de l'espèce en contrôlant sa présence ou plutôt son absence dans la terre utilisée pour des opérations de végétalisation serait à mettre en œuvre comme c'est le cas en Grande-Bretagne où toute terre infestée doit être déversée dans une décharge agréée et ne peut être utilisée pour des aménagements d'espaces.

La reconstitution des peuplements forestiers et ripisylves (berges boisées des cours d'eau) représente certainement le mode de contrôle le plus approprié des espaces naturels envahis. La plantation dense de ligneux indigènes après une fauche et un recouvrement sous bâche des renouées permet de créer un ombrage défavorable aux renouées et ainsi de limiter leur expansion. »